

## **« FOTOCONCOURS » dans le cadre de la manifestation « Alles op de Vëlo » 2015**

### **Article 1 – L'organisateur**

Mouvement Ecologique asbl, ci-après dénommé l'organisateur, dont le siège est situé à L-2663 Luxembourg, 6 rue Vauban, organise un jeu-concours sous le nom «Fotoconcours» à l'occasion du 20<sup>ième</sup> anniversaire de la journée de la bicyclette « Alles op de Vëlo » le 19 juillet 2015. Partenaire et exécutant du concours sera POST Luxembourg, 8a, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ci-après dénommé le partenaire, dans la cadre du sponsoring de l'évènement « Alles op de Vëlo ». La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

### **Article 2 - Date et participants**

Le «Fotoconcours» débutera le 19 juillet 2015 à 10h00 et se clôturera le 19 juillet 2015 à 18h00. Les participants au «Fotoconcours» devront être des personnes physiques. La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée. Chaque personne a droit à une seule participation. Toute participation d'une personne mineure suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ladite personne et implique leur responsabilité personnelle. À défaut, l'organisateur et le partenaire se réservent le droit de (i) refuser la participation (ii) ne pas attribuer le lot et/ou de (iii) désinscrire un participant.

### **Article 3 - Déroulement du concours**

Le 19 juillet 2015 se déroulera la 20<sup>ième</sup> Journée de la bicyclette « Alles op de Vëlo » entre Mamer et Mersch. Le jeu-concours sera une activité annexe dans le cadre de cette édition anniversaire. Afin de participer au jeu-concours, les participants à la journée « Alles op de Vëlo » devront se présenter au stand de POST Luxembourg, qui se trouvera à la place centrale à Kopstal, près du Centre Culturel. Le participant y pourra se faire photographier par le partenaire POST Luxembourg. Le participant laissera à POST Luxembourg son adresse postale afin que sa photo puisse lui être envoyée via l'application « Smart PostCard ». Si plusieurs personnes sont représentées sur une même photo, ils devront choisir un seul destinataire parmi eux. Seul ce destinataire recevra la carte postale et sera en mesure de gagner un prix.

Les photos prises seront affichées sur les sites et applications Internet de l'organisateur Mouvement Ecologique et du partenaire POST Lëtzebuerg.

Un tirage au sort sera effectué afin de déterminer les gagnants.

### **Article 4 - Conditions générales de participation**

Le «Fotoconcours» entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat. Tout participant accepte que sa photo puisse être publiée sur les pages Facebook respectivement les sites internet de l'organisateur Mouvement Ecologique et du partenaire POST Luxembourg.

### **Article 5 – Désignation des gagnants**

Un tirage au sort en présence de représentants des deux organisations impliquées Mouvement Ecologique et POST Luxembourg sera effectué le 21 juillet 2015, afin de déterminer les gagnants.

## **Article 6 - Les récompenses mises en jeu**

- 1<sup>er</sup> prix : Sony Xperia Z3
- 2<sup>ème</sup> prix : Kabarett - Eintritt mit Roland Gelhausen (2x Eintritt mit Fingerfood und Buch des Autors)
- 3<sup>ème</sup> prix : Vogelnistkasten & Farb-Nachtsicht-Kamera mit Ton, zur Beobachtung in der Nisthöhle

Les lots ne pourront être ni monnayés, ni échangés. L'organisateur et son partenaire ne pourront être tenus responsables de tout incident/accident pouvant survenir du fait d'un lot ou de son utilisation. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

## **Article 7 - Remises de lots**

Un tirage au sort déterminera les gagnants. Les gagnants seront informés par courrier et invités à venir retirer leur gain à l'adresse de l'organisateur précitée.

L'organisateur et son partenaire se réservent le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur si les circonstances l'exigent.

## **Article 8 - Données nominatives**

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur et à son partenaire. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En acceptant de participer au "Fotoconcours", le participant donne accès à des informations personnelles. L'organisateur et son partenaire se réservent le droit de stocker et d'utiliser les informations des participants à des fins informatives, et ce uniquement dans le cadre de leurs activités propres.

Le Mouvement Ecologique et POST Luxembourg informent le participant que ses données à caractère personnel seront traitées dans le cadre des finalités énoncées ci-dessus et/ou le respect d'exécution d'obligations légales ou dans le cadre de la réalisation d'un intérêt légitime poursuivi par Mouvement Ecologique et POST Luxembourg. Les données ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux traitements décrits ci-dessus.

Chaque personne ayant donné ses informations personnelles à l'occasion du "Fotoconcours" aura la possibilité de les retirer à tout moment de nos bases de données, en envoyant un mail à [meco@oeko.lu](mailto:meco@oeko.lu) respectivement par courrier à l'adresse de POST Luxembourg.

## **Article 9 - Responsabilités et cas de force majeure**

L'organisateur et le partenaire déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement. En outre leur responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes techniques et/ou informatiques. Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation du jeu-concours, ils étaient amenés à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler celui-ci.

Ils se réservent également le droit de modifier le jeu-concours ou les dotations si les circonstances l'exigeaient. Dans ces cas, une modification du règlement serait faite auprès de l'Etude d'Huissier Maître Carlos CALVO et annoncée par tout moyen, notamment sur les sites internet du Mouvement Ecologique et de POST Luxembourg.

#### **Article 10 – Interprétation**

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés ou diffusés sur les sites Internet mentionnés ci-dessous. Ils seront considérés et identifiés comme des annexes au présent règlement.

#### **Article 11 - Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat. Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur les sites [www.oeko.lu](http://www.oeko.lu) et [www.post.lu](http://www.post.lu), ainsi que sur le lieu de la manifestation. Le règlement du jeu-concours est déposé auprès de l'étude Maître Carlos CALVO, huissier de justice demeurant à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le jeu-concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront obligatoirement être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au Mouvement Ecologique à l'adresse indiquée à l'article 1.

#### **Article 12 – Litiges**

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.